



Centrales Villageoises – COTELUB Réunion de travail du 6 octobre 2014



Organisation : Matthieu Camps (chargé de mission transition énergétique au PNRL) et Serge Marty (adjoint au Directeur du PNRL)

Animation : Barbara Blin Barrois

EN SYNTHÈSE

14 participants du territoire se sont réunis à La Tour d'Aigues (locaux COTELUB) pour une séance de travail sur l'avancement du projet.

Les participants : Pierre AUBOIS (La Tour d'Aigues), Audrey BORDAS (Pertuis/Villelaure), Jean-Michel BOSTETTER (La Tour d'Aigues), Régine BOSTETTER (La Tour d'Aigues), Mariane DOMEIZEL (La Tour d'Aigues), Rose-Marie DUMONTIER (La Tour d'Aigues), Denis FARIGOULES (Bastide des Jourdans), Serge GARCIA (La Bastidonne), Béatrice GRELET (La Bastidonne), Christiane NAJI (Peypin d'Aigues), Frédéric ORGNON (Bastide des Jourdans), Richard ROUZET (Villelaure), Hugues SERVIÈRE (La Bastidonne), Yannick LIABAUD (Villelaure)

Le CBE (Audrey Bordas, chargée de mission ESS) est en veille sur les démarches de création d'entreprise sur son territoire et c'est à ce titre qu'il se tient informé du projet de société locale Centrales Villageoises. La CCI du Vaucluse (Serge Garcia, antenne locale) souhaite faire participer les entreprises locales aux projets de territoire et c'est à ce titre qu'elle participe aux réunions.

Egalement présent : Alain Carle, La Provence

Sont excusés : Paul FABRE, Eve MAUREL, Jean-Michel SERVANT, Grigori GERMAIN.

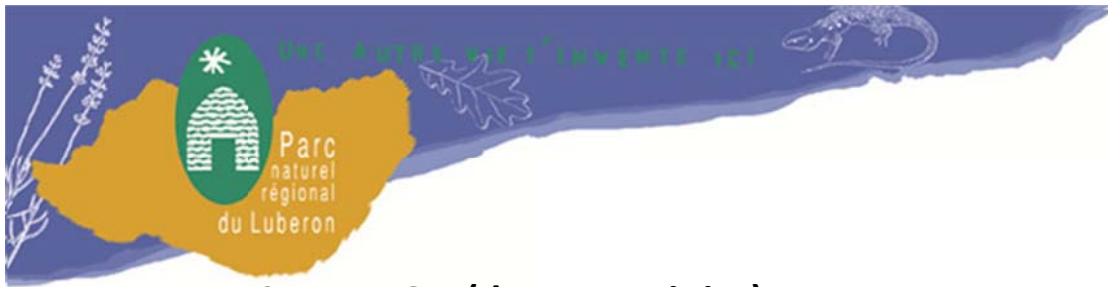
SYNTHÈSE

Un premier point sur la recherche des toitures permet de constater que 14 ont été repérées, ce qui doit être encore étoffé, (du double au moins selon l'expérience rhônalpine), afin de bénéficier d'un vivier suffisant pour entamer la sélection en regard des critères réglementaires, techniques et de rentabilité. Il est rappelé que certaines communes ont des règles d'urbanisme à l'étude et qu'une validation des projets sur ces communes sera donc soumise à leur calendrier d'avancement.

Le thème principal de la réunion sur la constitution de la société locale a fait l'objet d'une présentation générale des questionnements à mener entre les futurs sociétaires et d'une comparaison des modèles juridiques proposés par les centrales villageoises déjà existantes. Une discussion approfondie met en relief le choix à opérer pour les associés entre : une priorité de rentabilité des parts investies ou une priorité à l'enrichissement de l'expérience collective, sans recherche particulière de gain individuel.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS !

- le samedi 18 octobre 2014 visite d'étude à Condrieu
- Les participants qui ne peuvent participer au voyage demandent qu'une rencontre suive, pour que ceux qui auront pu y assister partagent leurs impressions ; ce sera l'occasion d'une première réunion à l'initiative des porteurs de projets, pour eux-mêmes.



LA PRESENTATION (document joint) et projection d'un extrait du film sur la mise en œuvre des centrales villageoises dans le Vercors : http://vercorstv.wmaker.tv/Centrales-Villageoises-Photovoltaiques_v822.html

LA DISCUSSION *Des questions sont posées pour éclaircir :*

- **La question des réserves obligatoires dans une Scic** : dans le cadre coopératif, les réserves impartageables et les réserves statutaires sont défiscalisées et permettent de réinvestir dans l'activité d'intérêt collectif.
- **A quoi sont affectés les montants d'éventuelles subventions dans la Scic ?** Du point de vue trésorerie, les montants de subvention sont dépensés pour l'objet pour lequel ils ont été reçus ; du point de vue de l'affectation de dividendes, ces montants doivent être soustraits du calcul de ce qui peut être redistribué aux associés.
http://www.les-scic.coop/sites/fr/les-scic/FAQ/Resultats_et_reserves_impertageables
- **Le risque d'être monoproduction-monoclient (EDF)** : pour que le projet soit rentable, il faut bénéficier des tarifs d'achat réglementés, et EDF est l'unique acheteur en mesure de proposer ces tarifs par le biais de la CSPE (contribution au service public de l'électricité). Cependant, la réglementation oblige EDF à s'engager sur un contrat d'achat pour 20 ans. D'autres voies sont aussi en train de s'ouvrir avec la baisse du coût du photovoltaïque et la hausse des prix de l'électricité (qui va inciter l'émergence d'autres modèles – autoconsommation notamment).
- **La nécessité de préciser un modèle économique équilibré dans la durée** : le modèle rhônalpin sert de référence, un budget précis pour une centrale Sud Luberon reste à élaborer lorsque le volume et les sites de production seront définis.
- **L'objectif éducatif et de réduction globale des consommations d'énergie** : c'est ce qui fait l'utilité sociale d'une entreprise d'intérêt collectif, cela doit rentrer dans les missions d'utilité sociale de la société locale.
- Un tour de table permet de dégager plusieurs points de vue convergents vers l'idée qu'une telle opération sera une expérience collective, plutôt qu'une opération financière.

Personnes intéressées à approfondir ce travail : Jean-Michel Bostetter, Béatrice Grelet, Yannick Liabaud, Mariane Domeizel

LES PERSPECTIVES

- Deux personnes proposent des toitures à étudier : Richard Rouzet à Villelaure et Béatrice Grelet à La Bastidonne.
- Christiane Naji suggère d'organiser une réunion en dehors de la présence du Parc du Luberon, après le voyage du samedi 18 octobre à Condrieu, afin de discuter de la forme souhaitée pour la poursuite du projet.

Proposition approuvée et soutenue par plusieurs personnes, organisation à définir.

N'hésitez pas à poursuivre et à soutenir l'information dans vos réseaux personnels !

Contacts PNRL : Matthieu Camps - matthieu.camps@parcduluberon.fr